



PROTECMA

Autorisation de commercialisation par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la pêche en date du 07/05/2010 référencée sous le n° 718.

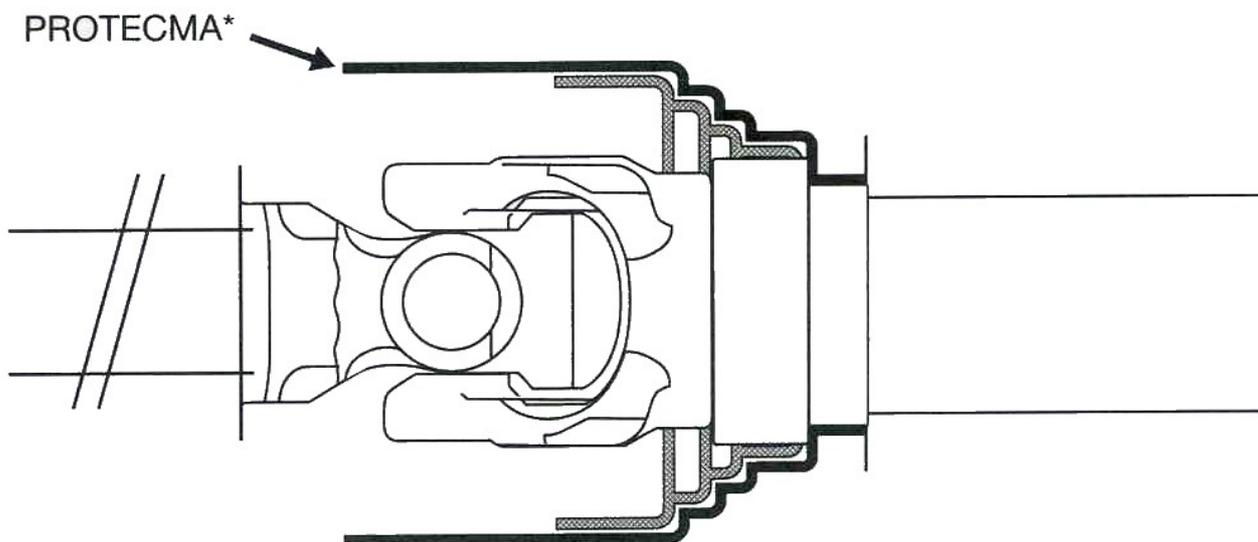
PROTECMA est une marque déposée sous Brevet n° 08 00080

NOTICE D'UTILISATION



*Lire attentivement la notice avant d'installer et d'utiliser Protecma.
Respecter les consignes de sécurité du constructeur
Respecter les consignes d'utilisation Protecma*

REFERENCE PRODUIT

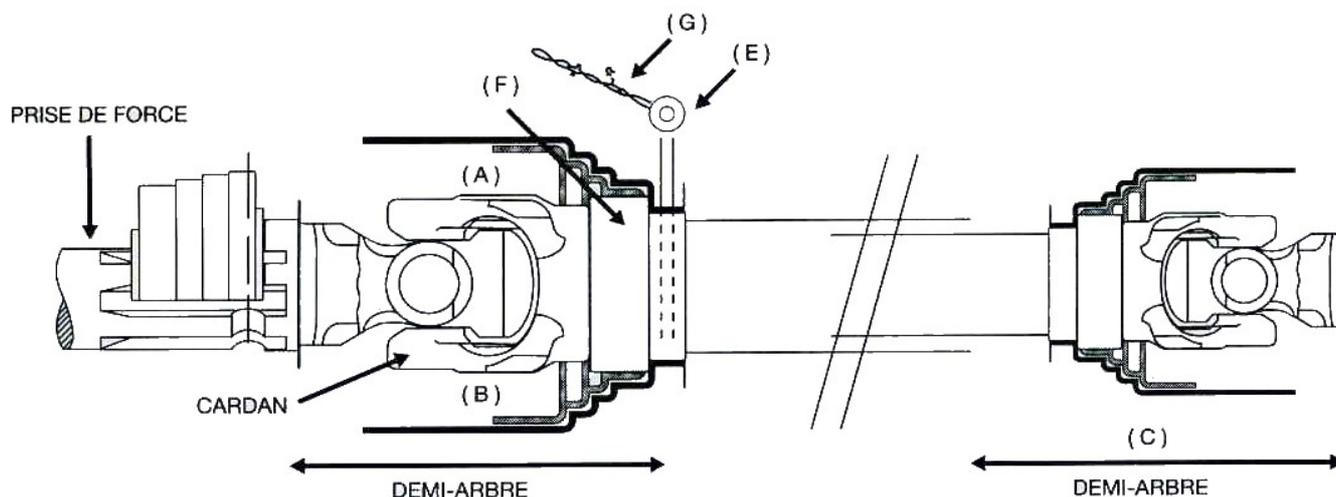


spm
SOUFFLETS DE PROTECTION

SPM FRANCE
PR01 2010

LEGENDE

A	Bol (Cloche)	E	Collier de serage
B	Bol (Cloche)	F	Bague de rotation
C/D	Tube de protection	G	Chaînette



Protecma est un dispositif destiné à renforcer ou à pallier localement la protection assurée par un protecteur d'arbre de transmission à cardan.

⚠ *Protecma ne se substitue pas au protecteur d'origine. Sauf indications contraires les consignes de sécurité définies dans le manuel d'utilisation du constructeur de l'arbre de transmission à cardan continuent à s'appliquer.*

Protecma est conçu pour être utilisé du côté de l'arbre de prise de force du tracteur (p.d.f) ou du côté de l'arbre de réception de la machine (a.r.m).

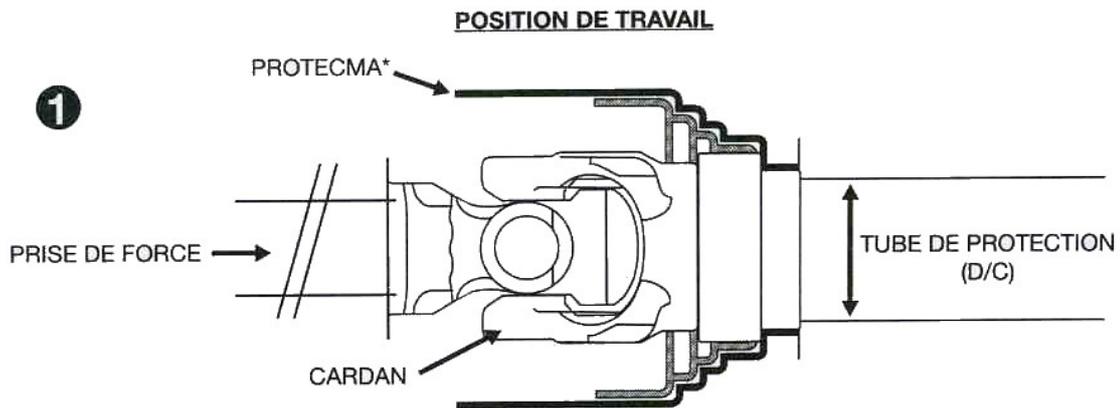
Protecma peut équiper un grand nombre de types d'arbres de transmission en observant le respect des consignes suivantes :

✓ L'arbre de transmission à cardan doit être utilisé selon les utilisations prévues par le constructeur (angles d'utilisation maximaux permis depuis la position alignée et la relation entre la taille de l'arbre de transmission et le type de bouclier protecteur, etc...),

✓ Les tubes de protection (D/C) mâle et femelle doivent être en bon état,

✓ Le palier (bague) du protecteur et la partie du cône qui le reçoit doivent être en bon état,

✓ L'éventuel graisseur du palier doit fonctionner correctement et être accessible après retroussement de Protecma



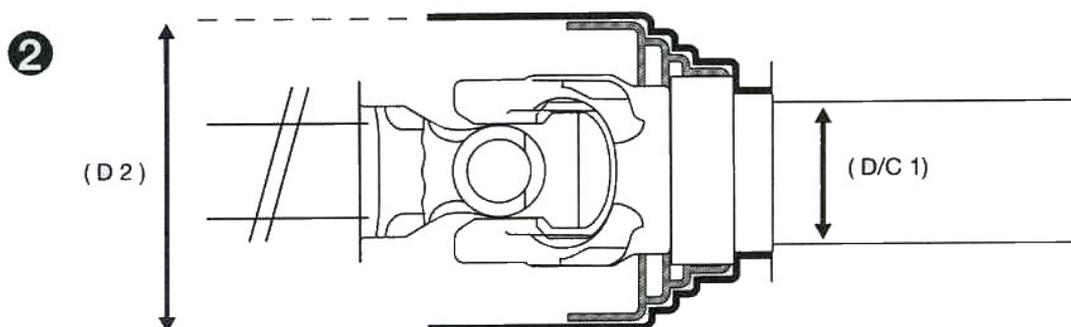
CHOIX DU PRODUIT

Protecma existe en plusieurs tailles suivant le type de transmission à équiper.

Diamètre (D/C 1) du collier de serrage
 Diamètre (D2) de la zone à protéger

TABLEAU DES REFERENCES : (I)

REF.	D 1	D 2
PRO 1	60 à 70	170
PRO 2	67 à 80	200
PRO 3	82 à 90	200
PRO 4	95 à 100	200

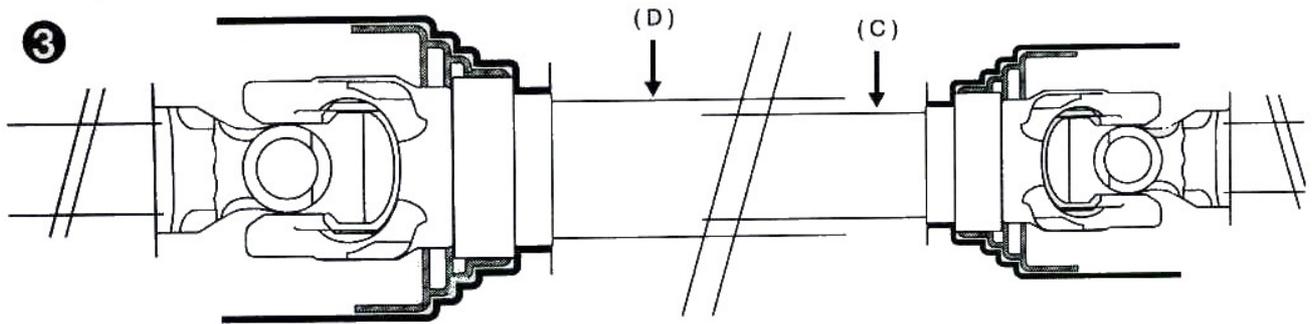


MISE EN PLACE

⚠ *La mise en place de Protecma ne peut s'effectuer que lorsque l'arbre de transmission est désolidarisé de l'arbre de prise de force et de l'arbre de réception de la machine.*

✓ Pour sa mise en place, l'arbre de transmission doit être séparé en 2

✓ Protecma est enfilé sur le tube de protection (C / D)



Installation

✓ Supprimer le dispositif anti-rotation d'origine s'il gêne l'utilisation de Protecma

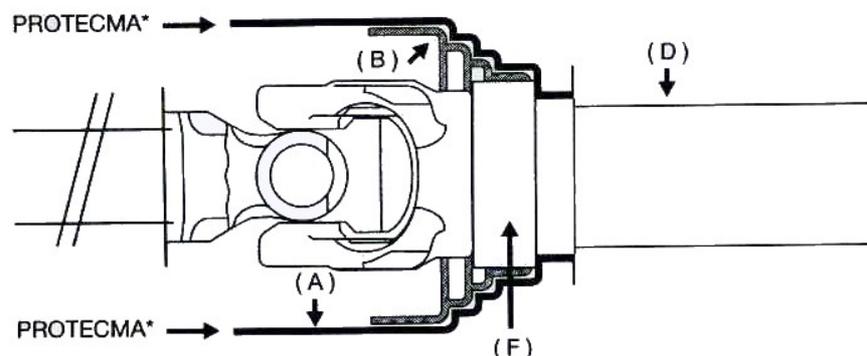
✓ Faire coulisser Protecma sur le tube C ou D pour recouvrir au moins le protecteur d'origine,

✓ S'assurer de la distance entre l'extrémité de Protecma et l'axe du dispositif de verrouillage en respectant les exigences du tableau des longueurs de recouvrement (Si nécessaire ajuster la position de Protecma pour respecter cette exigence : tableau II),

✓ Fixer Protecma sur le tube en serrant le collier intégré, jusqu'au serrage maximum, empêchant celui-ci de tourner sur le tube,

✓ Installer la nouvelle chaînette en la fixant sur le dispositif de serrage,

La mise en place de Protecma doit recouvrir intégralement le bol ou la cloche (B) intégrant la bague de rotation ainsi que la longueur d'origine de la protection (A)



Consignes de Serrage

✓ Le collier de maintien doit être suffisamment serré pour empêcher Protecma et les tubes de protection D et C de tourner quand la prise de force du tracteur est en marche et la chaîne sous tension.

S'assurer après quelques heures d'utilisation et à chaque retroussement de Protecma que le serrage est toujours suffisant.

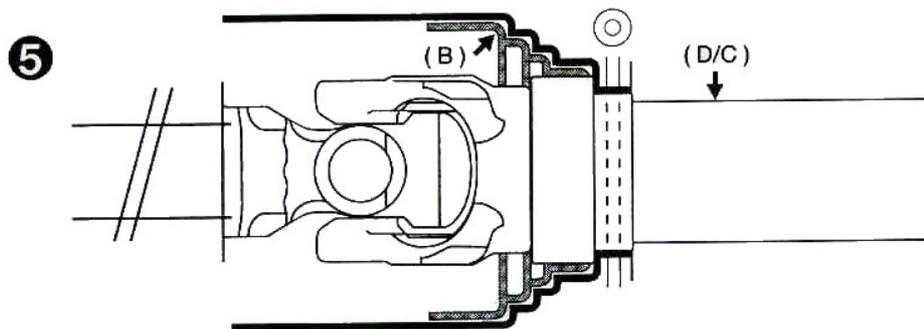
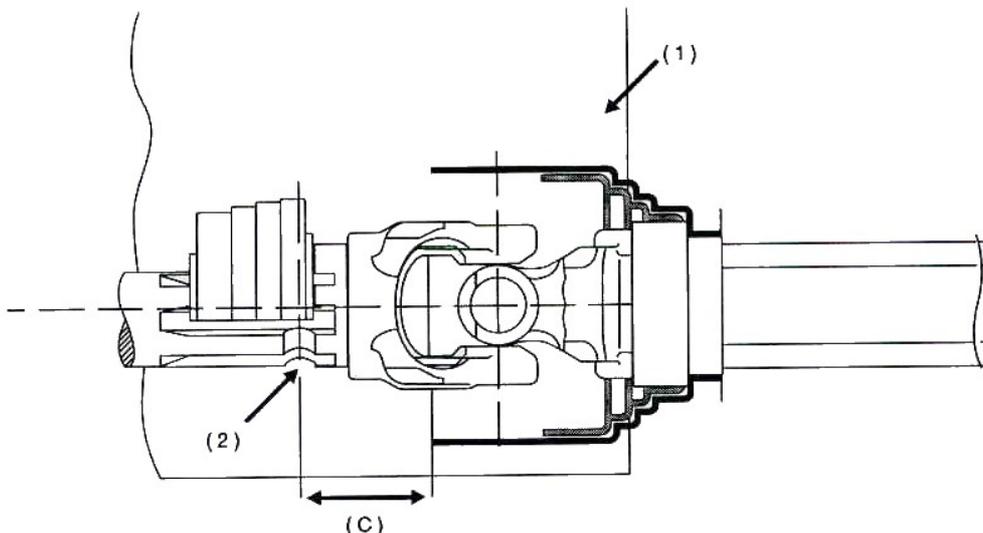


TABLEAU DES LONGUEURS DE RECOUVREMENT

Suivant le choix de protecma adaptable a chaque type de prises de force



- 1-Bouclier protecteur de la prise de force du tracteur
- 2-Axe du dispositif de verrouillage
- C-Distance maximale référencée sur tableau précédent

REF.	Distance maximum C
PRO 1	60
PRO 2	60
PRO 3	60
PRO 4	60

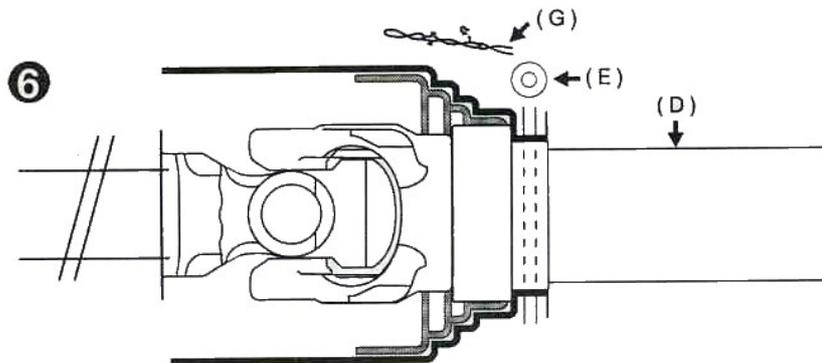
LA CHAINETTE ANTI-ROTATION

✓ La chaînette anti-rotation (G) est un élément de sécurité obligatoire : elle est conçue pour empêcher la rotation du protecteur avec l'arbre de transmission

✓ La chaînette anti-rotation (G) doit être reliée à Protecma par l'anneau du collier de serrage (E) à un point fixe du tracteur ou de la machine.

✓ La chaîne anti-rotation doit être fixée de façon à ce que le mouvement d'articulation de la transmission soit libre quelles que soient les conditions de travail.

✓ La chaîne anti-rotation ne doit pas être utilisée comme support de l'arbre.



MAINTENANCE

1- Pour les opérations d'entretien et de graissage, Protecma peut être retourné comme une chaussette donnant accès au croisillon et au graisseur.

La remise en place initiale de Protecma dans la position initiale est obligatoire avant la reprise du travail.

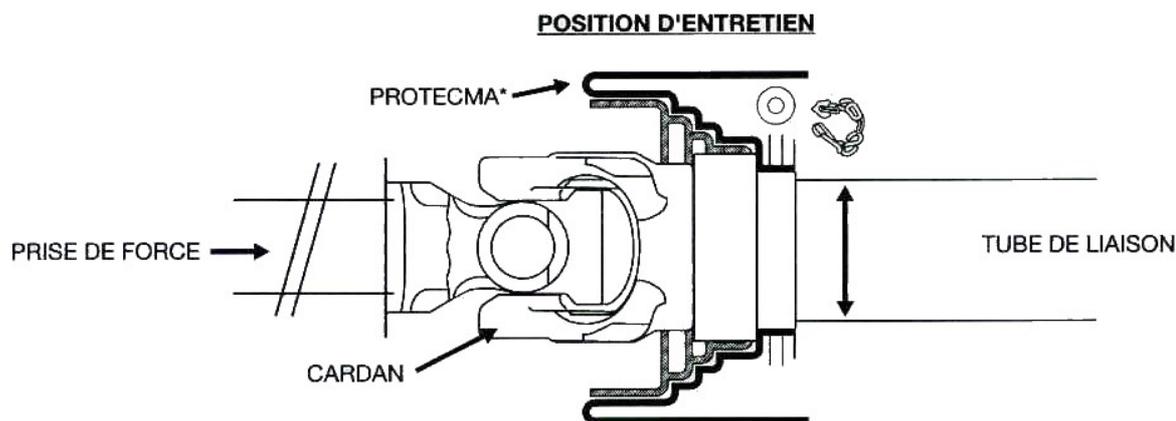
2- La maintenance ne doit s'effectuer que si la transmission est arrêtée et débrayée

3- Arrêter le moteur du tracteur et retirer les clés de contact avant toute intervention.

4- Les opérations d'entretien et de graissage doivent être réalisées selon les prescriptions du constructeur de la transmission (fréquence, type graisse, etc...)

Le nettoyage doit se faire à l'eau ordinaire

Limite de température : + 200° C / - 40° C en continu



* Marque déposée
Brevet Français et Européen

CONSIGNES DE SECURITE COMPLEMENTAIRES

Les interventions sur Protecma doivent être effectuées uniquement lors de l'arrêt complet de la prise de force du tracteur et moteur de celui-ci coupé

Lorsqu'il est installé sur un protecteur ne pas utiliser Protecma comme une marche

Les étiquettes, symboles ou tout autre marquage d'origine ne doivent pas être cachés par Protecma

Malgré son efficacité, Protecma ne peut remplacer la vigilance des utilisateurs et l'efficacité des consignes de sécurité mentionnées dans le manuel des constructeurs d'arbres de cardan.

Ne pas utiliser la transmission à cardan sans protecteur, s'assurer que tous les protecteurs ont été installés et qu'ils fonctionnent correctement avant de se servir de la machine.

spm

SOUFFLETS DE PROTECTION

Z.A. DU CROULAY
4, RUE DU COMMERCE
49400 SAUMUR - DISTRÉ
TÉL. 02 41 50 45 18 - FAX 02 41 50 39 18
E mail : spm@wanadoo.fr - www.spm-saumur.fr

S.A.S. au capital de 150 000 €
R.C.S. : SAUMUR 382 634 913
SIRET : 382 634 913 00018
APE : 2229 A
TVA FR 58 382 634 913

